Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25/09/2026
ID : 062-216207365-20260924-DEC2026_127-AI

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS

DÉCISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS POUR LA LOCATION D'UNE NACELLE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE LA MAIRIE DE SAILLY-SUR-LA-LYS.

Le Maire de SAILLY SUR LA LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2026-08 du 21 mars 2026 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des travaux de rénovation au sein de la mairie de Sailly-sur-la-Lys ;

Vu la proposition reçue par la société **BATAMAT**, au regard du prix et du délai ;

DECIDE

ARTICLE 1 : est signé avec la société **BATAMAT** (sise 1 rue Amaury de la Grange, 59660 MERVILLE) un devis relatif à la location d'une nacelle dans le cadre des travaux de la mairie de Sailly sur la Lys, pour un montant total de 1102,50 € TTC.

ARTICLE 2 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 24 septembre 2026 **DEC 2026_127**

Le Maire,
Pierre-Luc RAVET

MAIRIE DE SAILLY-SUR-LA-LYS - 62840

DGS